

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 19 avril 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 Avril 2022	12 Avril 2022
23	14	14 + 4		

Délibération n° 2022DE04-0026 : Approbation du Compte Administratif 2021

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 19 avril** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, **sous la présidence de Monsieur Jackie ALBERT, 1^{er} adjoint et élu le plus âgé de l'assemblée, Monsieur Walter GARCIA, Maire ne pouvant prendre part au vote.**

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Micheline SIMONNEAU, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Sébastien SANTOLINI.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE), Martine YVON (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Martine LLEU

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, Monsieur Jackie ALBERT est élu président de séance. Le compte administratif 2021 se présente comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Titres émis	916 683.66	1 191 262.29
DÉPENSES	Mandats émis	1 257 485.81	993 561.98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Déficit	-340 802.15	
	Excédent		197 700.31
RÉSULTAT REPORTÉ 2020	Déficit	-23 668.11	
	Excédent		229 874.48
RÉSULTAT CUMULÉ	Déficit	-364 470.26	
	Excédent		427 574.79
RÉSULTAT GLOBAL	Déficit		
	Excédent		121 573.57

Monsieur le Maire sort de la salle. Ces explications entendues, M. ALBERT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention (M. Kamp), 2 voix contre (M. Malterre porteur 1 pouvoir) et 15 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 – 200080091– 20220419
– 2022DE04-026 _____ --DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le: 22 / 04 / 2022

Rendu exécutoire le 22 / 04 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINTE-PIERRE-LA-NOUE

Le 22 avril 2022.

Le Premier Adjoint,

Jackie ALBERT.

